



## Règlement Villageoise

**La catégorie caisse villageoise n'est pas présente dans tous les comités. C'est une catégorie facultative et non obligatoire dans les comités.**

**La catégorie caisse villageoise n'est pas une catégorie de caisse qui réalise une course de vitesse** (des catégories existent pour la course de vitesse dans toutes les tranches d'âge) **mais une course de spectacle et d'animation. Cette catégorie n'est pas chronométrée.**

**Cette catégorie est réservée aux caisses fabriquées par les gens du village qui organisent la course.**

Pour participer à cette course avec une caisse villageoise il faut prendre une licence à la journée

**Règlement technique :** vérifié par le responsable technique le jour de la course

- un plancher entier
- 4 ou 3 roues
- une direction sans trop de jeu
- pas d'angles saillant et rien de coupant
- un siège bien fixé avec dossier
- de très bons freins (si 2 roues freinées les mettre principalement sur roues arrière)
- 1 anneau de 2,5cm de diamètre à l'intérieur sur l'avant et l'arrière de la caisse
- 1 sangle de 1m50 minimum solide (1Tonne) munis de 2 mousquetons 300kg minimum pour être tracté lors des remontées
- **la caisse une fois finie ne doit pas dépasser 220 kg avec pilote**
- **il sera interdit pour toute caisse villageoise une VOITURE A MOTEUR dont on aurait juste enlever le moteur**

**Equipements du pilote pour la course :** vérifié par le responsable technique le jour de la course

- 1 casque
- 1 pantalon long
- Des manches longues
- Des gants
- Des chaussures fermées couvrant tout le pied

**Pour l'habillage de la caisse :**

Nous laissons faire votre imagination mais en prenant en compte que la caisse doit être construite suffisamment solide pour quelle puisse réaliser toute les descentes de la course